



## DÉLAIS DE TRAITEMENT

À compter de la date de réception des documents requis, MÉDIC Construction vise à traiter votre demande d'indemnisation à l'intérieur d'un délai de 3 semaines. Cependant, ce délai peut être plus long suite aux périodes de vacances de l'industrie de la construction.

## PLUS D'INFORMATIONS ?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant syndical ou patronal, ou encore avec le personnel du service à la clientèle de la CCQ :

### Bureaux régionaux CCQ



Abitibi-Témiscamingue ..... 819 825-4477

Montréal ..... 514 341-2686

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie ..... 418 724-4491

Outaouais ..... 819 243-6020

Côte-Nord ..... 418 962-9738

Québec ..... 418 624-1173

ou 418 589-3791

Saguenay-Lac-St-Jean ..... 418 549-0627

Estrie ..... 819 348-4115

Mauricie-Bois-Francis ..... 819 379-5410

Ligne sans frais ..... 1 888 842-8282

Site internet de la CCQ : [www.ccq.org](http://www.ccq.org)

Ce site offre également des liens avec les sites des associations.